

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 février 2025

n° 029-25 C

Objet : RS - Adhésion de Grand Chambéry au Cluster Montagne

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Jimmy Bâabâ à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Luc Berthoud - de Philippe Gamen à Benoît Perrotton - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffennat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre - de Philippe Vuillermet à Pierre Brun

- conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Micheline Myard-Dalmaï - Alain Saurel - Céline Vernaz

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 13 février 2025

délibération n° 029-25 C

objet **RS - Adhésion de Grand Chambéry au Cluster Montagne**

Cécile Trahand, vice-présidente chargée du tourisme et du rayonnement de l'agglomération, indique que le nouveau Schéma de développement touristique porte une ambition forte pour l'agglomération en matière de tourisme qu'il convient désormais de décliner en actions.

Dans cette dynamique, Grand Chambéry souhaite adhérer au Cluster Montagne. Ce groupement est une association, à l'initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ayant pour objet de rassembler les acteurs français de l'aménagement de la montagne dans un projet collectif de développement pour contribuer à la performance durable et à l'attractivité des destinations touristiques en France et dans le monde.

Son expertise se décline en 8 actions :

- urbanisme,
- architecture et maîtrise d'œuvre,
- aménagement de domaines skiables,
- facilitation du parcours client,
- gestion de l'environnement,
- gestion des risques naturels,
- diversification touristique,
- gouvernance et politiques publiques,
- services et aide à l'exploitation.

L'adhésion de Grand Chambéry au sein du collège des institutions va permettre à l'agglomération d'entrer dans un réseau, mêlant public et privé, regroupant des entreprises, des institutions, le domaine de l'enseignement et de la recherche ainsi qu'une diversité de partenaires. Cette adhésion va également permettre à Grand Chambéry de participer à différents événements et rencontres mais aussi de s'appuyer sur le cluster en tant qu'expert dans le domaine de l'aménagement de la montagne.

La cotisation est d'un montant de 2 300 € pour une année civile.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 169-24 C du Conseil communautaire du 19 septembre 2024 portant approbation du Schéma de développement touristique 2024/2030 de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission tourisme du 6 février 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'adhérer au Cluster Montagne,

Article 2 : de désigner Cécile Trahand pour représenter Grand Chambéry au Cluster Montagne,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

029-25 C

Objet de l'acte :	RS - Adhésion de Grand Chambéry au Cluster Montagne
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 4 - Aménagement du territoire
Date de l'acte :	13 février 2025
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250213-lmc1H32912H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32912H1

Date de transmission en Préfecture :	14 février 2025
Date de réception en Préfecture :	14 février 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 14 février 2025